



Conseil économique et social

Distr. générale
6 mai 2011
Français
Original : anglais

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 13 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
établissements humains**

Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément à l'alinéa c) de la décision 2010/236 du Conseil économique et social. En premier lieu, il met en lumière les décisions clés prises par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à sa vingt-troisième session. En second lieu, il expose les activités entreprises dans le cadre du Programme pour l'habitat, notamment le type de coopération que suppose la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat aux niveaux mondial, régional, et national, ainsi que du point de vue thématique. Les problèmes cruciaux évoqués dans les publications d'ONU-Habitat au cours de la période considérée sont également mis en relief.

Le rapport se termine par quatre recommandations : la première invitant les gouvernements à prendre une décision rapide sur la réunion, en 2016, d'une troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable; la seconde engageant les gouvernements et les organismes des Nations Unies à appuyer la résolution sur les stratégies et cadres mondiaux et nationaux pour améliorer les conditions de vie des habitants de taudis au-delà de la cible énoncée dans les objectifs du Millénaire pour le développement, adoptée par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat à sa vingt-troisième session; la troisième demandant aux gouvernements de faire figurer le développement urbain durable et le rôle des villes et des autorités locales dans leur contribution aux préparatifs et aux délibérations de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de

* E/2011/100.



2012; et la quatrième demandant au Conseil économique et social de faire de l'urbanisation viable, de l'atténuation de la pauvreté urbaine et de l'assainissement des taudis un thème commun à la préparation et au suivi des textes issus des grandes conférences internationales et réunions au sommet concernées.

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément à l'alinéa c) de la décision 2010/236 du Conseil économique et social.
2. Au cours de cette période, ONU-Habitat a amplifié sa coopération avec les institutions et organismes du système des Nations Unies. Certains des principaux vecteurs de coopération étaient: le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, soit ses trois piliers, le Groupe des Nations Unies pour le développement, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion; le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales; et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires. De plus, le Programme a permis de fournir des contributions techniques aux rapports du Secrétaire général et à d'autres documents pertinents, dont les documents d'information pour la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement.
3. Au-delà du système des Nations Unies, ONU-Habitat a continué à consolider ses relations avec les partenaires non gouvernementaux les plus importants, tout en étudiant et renforçant de nouveaux partenariats de façon à ajouter de la valeur à ses travaux et à tirer parti des ressources. Parmi ces partenaires, on trouve des groupes de la société civile, le secteur privé, des associations professionnelles et des institutions de recherche et de formation.
4. Avant la description des diverses activités menées pendant la période considérée, ainsi que du type de coopération et de partenariats mis en place, une large place est accordée à certaines décisions prises par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat à sa vingt-troisième session.

II. Décisions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

5. Trois résolutions significatives reprises ci-dessous ont été adoptées à la vingt-troisième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat qui s'est déroulée du 11 au 15 avril 2011.

A. Troisième conférence des Nations Unies sur l'habitat et le développement urbain durable

6. En décembre 2009, l'Assemblée générale, dans sa résolution 64/207, a prié le Secrétaire général, d'établir, en collaboration avec le Conseil d'administration d'ONU-Habitat, un rapport relatif à la convocation en 2016 d'une troisième conférence sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui serait examiné à sa soixante-sixième session.
7. Pour faire suite à cette demande, ONU-Habitat a établi un rapport sur Habitat III, qui a été examiné à la vingt-troisième session du Conseil d'administration. Ce document met en avant un certain nombre de faits nouveaux qui sont survenus depuis Habitat II et qui justifient l'organisation d'une troisième

conférence des Nations Unies sur l'habitat et le développement urbain durable en 2016, notamment:

- a) La prédominance croissante, sur le plan démographique et économique, des villes, qui abritent désormais plus de la moitié de la population mondiale;
- b) L'expansion spatiale rapide des établissements humains, qui entraîne l'émergence des mégalofoles et des régions méga-urbaines;
- c) L'émergence de nouveaux enjeux et phénomènes mondiaux, notamment la mondialisation, le changement climatique, l'insécurité et la criminalité urbaines, ainsi qu'un accroissement de la pauvreté et de l'inégalité au sein des villes;
- d) L'évolution des rôles des secteurs public, privé et non gouvernemental, à la faveur d'une participation nouvelle du secteur public dans la planification et le développement des villes;
- e) La fréquence et l'intensité nettement plus importantes des catastrophes naturelles ou causées par l'homme et leur impact sur les villes.

8. Après avoir examiné ce rapport, le Conseil d'administration a adopté une résolution sur la troisième conférence des Nations Unies sur l'habitat et le développement urbain durable, dans laquelle il a pris acte du rapport du Directeur exécutif sur Habitat III¹ et a invité le Secrétaire général à faire part de ses idées et de ses propositions dans son propre rapport à soumettre à l'examen de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session.

9. La résolution a pris également acte des observations formulées dans le rapport du Directeur exécutif, notamment des objectifs envisagés, parmi lesquels :

- a) Passer en revue les politiques, réalisations et obstacles passés;
- b) Élaborer un nouveau programme de développement urbain à même de répondre aux nouveaux défis et opportunités se présentant aux zones urbaines, comme les changements climatiques et la sûreté et la sécurité, ainsi que le nouveau rôle que les villes et les autorités locales sont appelées à jouer;
- c) Trouver les moyens de renforcer le cadre institutionnel de la gestion foncière, du logement et du développement urbain durable.

B. Stratégies et cadres mondiaux et nationaux pour améliorer les conditions de vie des habitants de taudis au-delà de la cible énoncée dans les objectifs du Millénaire pour le développement

10. Dans sa résolution sur les stratégies et les cadres mondiaux et nationaux pour améliorer les conditions de vie des habitants de taudis au-delà de la cible énoncée dans les objectifs du Millénaire pour le développement, le Conseil d'administration a invité les gouvernements ainsi que les autorités régionales et locales à dénombrer les habitants des bidonvilles dans leurs pays, régions et zones urbaines et, sur cette base, à fixer volontairement des cibles réalistes aux niveaux national, provincial et local, à atteindre d'ici à 2010, à l'échelle nationale, régionale et locale, aux fins de

¹ HSP/GC/23/2/Add.4.

l'amélioration sensible des conditions de vie des habitants de taudis. Les principaux moyens d'y parvenir seraient : a) la formulation et la mise en œuvre de stratégies nationales de développement urbain qui accordent la priorité à l'amélioration de l'accès des populations vivant dans des taudis à un logement adéquat ainsi qu'aux services et aux infrastructures de base, notamment dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, des transports, de l'énergie, de la santé et de l'éducation; b) la promotion de l'accès à des terrains d'un prix abordable et assortis de la sécurité d'occupation; c) l'établissement des conditions indispensables à des moyens de subsistance viables en zones urbaines; et d) la promotion du développement urbain durable et la participation de toutes les parties prenantes, en particulier des habitants de taudis.

11. Cette résolution a été adoptée pour donner suite à la résolution 65/165 de l'Assemblée générale du 20 décembre 2010, en particulier au paragraphe 4, dans lequel l'Assemblée générale invitait le Conseil d'administration d'ONU-Habitat à étudier les stratégies et cadres d'action à mettre en place aux niveaux mondial et national pour améliorer notablement, en dépassant les objectifs actuels, les conditions de vie des habitants des taudis.

C. Instauration d'un développement urbain durable assurant plus largement un accès équitable à la terre, au logement, aux services de base et aux infrastructures

12. Dans sa résolution sur l'instauration d'un développement urbain durable qui assure plus largement un accès équitable à la terre, au logement, aux services de base et aux infrastructures, le Conseil d'administration a salué le dialogue qui a eu lieu à ce sujet pendant la vingt-troisième session du Conseil d'administration et qui enrichira la Conférence des Nations Unies sur le développement durable prévue en 2012, et a prié le Directeur exécutif de veiller à la transmission, par l'intermédiaire du Président du Conseil d'administration, des résultats du dialogue au Bureau de la Conférence.

13. Dans la même résolution, le Conseil d'administration a engagé les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat, à, notamment :

a) Faire figurer la question du développement urbain durable dans leur contribution à la phase préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012;

b) Élaborer des stratégies pour faire face aux problèmes du développement urbain durable, en s'appuyant sur les recommandations du Programme pour l'habitat, les objectifs du Millénaire pour le développement, le document final du Sommet mondial de 2005², le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg) et le document final de la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale;

c) Se mobiliser et s'engager aux niveaux international, national et local pour favoriser la décentralisation et améliorer la gouvernance urbaine afin d'assurer

² Voir la résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

plus largement un accès équitable à la terre, au logement, aux services de base et aux infrastructures.

III. Activités à l'échelle mondiale

14. Parmi les activités dans lesquelles ONU-Habitat s'est investi à l'échelle mondiale en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, des gouvernements et un large éventail de partenaires, on peut citer: la Journée mondiale de l'habitat de 2010; la Campagne urbaine mondiale; et l'Exposition universelle de Shanghai de 2010.

A. Journée mondiale de l'habitat de 2010

15. De nombreux pays ont célébré la Journée mondiale de l'habitat le 4 octobre 2010 de façons variées et innovantes, ce qui a eu une incidence positive sur les messages et les activités d'ONU-Habitat au niveau mondial. Pas moins de 239 manifestations – un chiffre record – ont eu lieu dans 79 pays en l'honneur de la Journée mondiale de l'habitat, ce qui représente une augmentation de presque 120 % par rapport au nombre de pays qui ont commémoré cette journée en 2009 et une augmentation de 117 % du nombre de manifestations organisées. Le nombre de manifestations aux États-Unis d'Amérique s'est encore accru, en raison des nouveaux partenariats forgés lors de la célébration internationale de la Journée mondiale de l'habitat de 2009 à Washington D.C. L'Amérique latine, où s'est déroulée la cinquième session du Forum mondial, a également connu une hausse du nombre d'événements liés à la Journée mondiale de l'habitat. Dans la région Asie-Pacifique, les célébrations ont aussi été marquées par des activités de haut niveau à l'Exposition de Shanghai et par la publication du rapport sur *l'État des villes asiatiques, 2010-2011*. De multiples partenaires utilisent de plus en plus la Journée mondiale de l'habitat pour sensibiliser l'opinion publique et peser sur les questions urbaines locales. Les forums urbains nationaux se sont multipliés, passant de 14 en 2009 à 20 en 2010.

B. Campagne urbaine mondiale

16. Au cours de la période à l'examen, ONU-Habitat a élargi la gamme de ses partenariats pour la Campagne urbaine mondiale. Huit organisations de coordination dont la Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois, l'International Society for City and Regional Planners, la Commonwealth Association of Planners, GDF SUEZ, Penn Institute for Urban Research (Université de Pennsylvanie) et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable ont pris l'engagement, dans le cadre de mémorandums d'accord, d'appliquer des principes convenus en matière de développement urbain durable. Deux réseaux, l'un imprimé (CitiScope) et l'autre électronique (South-South News), ont été sollicités pour diffuser les messages et les principes de la Campagne. Une collaboration a été mise sur pied avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier ceux qui ont lancé des campagnes mondiales similaires, comme les campagnes sur les villes résilientes et sur le développement de modèles d'économie créative. Dans 11 villes du monde on a décelé des champions, qui compilent et

divulguent les enseignements tirés des innovations en matière de développement urbain durable.

C. Exposition universelle de Shanghai de 2010

17. En tant qu'organisation chargée de la coordination pour le pavillon des Nations Unies, qui couvrait 3 000 m², (un exemple de l'initiative « Unis dans l'action »), ONU-Habitat a réussi à mobiliser et à coordonner la participation de plus de 40 organismes des Nations Unies pendant les six mois qu'a duré l'Exposition universelle de Shanghai de 2010, dont le thème était « Meilleure ville, meilleure vie ». Le pavillon et l'Exposition entière étaient voués exclusivement aux idées, expériences, innovations, outils, technologies, savoir-faire et formes d'expression qui donnent une vision positive d'un monde qui s'urbanise. Le pavillon de l'ONU était conçu pour encourager au maximum la participation des citoyens chinois (plus de 90 % des visiteurs) et des visiteurs internationaux et pour faire connaître les démarches et actions entreprises par les Nations Unies avec des partenaires pour parvenir à un développement urbain durable. Le pavillon a reçu plus de 3 millions de visiteurs (dépassant le chiffre prévu de 2 millions) et les organismes des Nations Unies ont organisé plus de 150 manifestations et expositions temporaires sur tous les aspects de la ville.

18. ONU-Habitat a coordonné la publication d'une édition spéciale d'un magazine de l'ONU consacré aux villes, a participé au forum thématique sur les villes vivables et a apporté sa pierre à la Déclaration de Shanghai adoptée lors du sommet final le 31 octobre 2010³, invitant les villes à promouvoir le développement urbain durable par la coopération et l'échange d'informations. Avec les 3 millions de visiteurs qui se sont rendus au pavillon de l'ONU et quelque 70 millions à l'Exposition, l'événement a offert une occasion remarquable de mettre en valeur le Programme pour l'habitat, en particulier les aspects positifs du développement urbain durable.

D. Coopération avec les autorités locales

19. On estime que les autorités locales sont des acteurs de premier plan et les partenaires les plus proches des administrations centrales s'agissant de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat. La coopération avec les autorités locales concerne toutes les activités d'ONU-Habitat aux niveaux mondial, régional et national.

20. Au niveau mondial, l'action d'ONU-Habitat privilégie la participation des autorités locales visant à assurer une plus grande transparence et la responsabilisation en ce qui concerne les modalités de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans le cadre de vie des populations, en particulier des habitants de taudis. Un certain nombre de concertations, de tables rondes et de forums consacrés aux autorités locales et aux objectifs du Millénaire ont été organisés au titre de manifestations internationales telles que l'Exposition universelle de Shanghai de 2010. Ces consultations rassemblaient des maires et des associations d'autorités locales qui ont échangé des données sur des expériences

³ Voir <http://en.expo2010.cn/a/20101031/000012.htm>.

locales ainsi que sur les meilleures pratiques et ont permis d'avancer des recommandations sur les moyens permettant de réaliser les objectifs du Millénaire au niveau local. L'organisme Cités et Gouvernements Locaux Unis ainsi que ses bureaux régionaux ont été les principaux partenaires prenant part à ces initiatives.

21. En outre, ONU-Habitat s'est employé à renforcer son rôle en tant que correspondant des autorités locales au sein du système des Nations Unies. Le Comité consultatif des autorités locales des Nations Unies, hébergé par ONU-Habitat, a accéléré sa revitalisation en tant qu'organe consultatif des autorités locales au sein du système des Nations Unies. De nouveaux maires membres ont été désignés sur des critères visant à assurer un équilibre régional et économique. Grâce au Comité consultatif, des maires et des conseillers ont assisté au Sommet mondial des dirigeants locaux et régionaux, tenu à Mexico en novembre 2010. Le Comité consultatif a également organisé une réunion à Shanghai en octobre 2010, qui avait pour objet de faciliter la concertation entre autorités locales et organismes des Nations Unies sélectionnés.

E. Coopération sud-sud

22. La coopération entre ONU-Habitat et le Groupe spécial du PNUD pour la coopération sud-sud, hébergé par le Programme des Nations Unies pour le Développement, s'est renforcée grâce à l'organisation de plusieurs réunions conjointes, notamment un atelier commun sur la manière dont l'économie créative peut engendrer une culture de paix, qui s'est tenu les 17 et 18 juin 2010 au Siège de l'ONU; une réunion commune de la Culture of Peace Economic Initiative et de la Campagne urbaine mondiale d'ONU-Habitat, qui a eu lieu à Istanbul (Turquie) le 8 octobre 2010; et la semaine de la création sud-sud, au cours de l'Exposition universelle de Shanghai de 2010.

23. Plusieurs partenaires ont appuyé les travaux d'ONU-Habitat destinés à faciliter la coopération sud-sud. Les actions les plus importantes à cet égard ont été les initiatives en faveur du lac Victoria et du delta du Mékong et le Programme participatif de réfection des taudis. Celui-ci est géré de concert par la Commission européenne, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et ONU-Habitat.

24. Des voyages d'études ont également été organisés dans des régions en développement pour faciliter les échanges sud-sud en matière d'expérience et de savoir. En octobre 2010, par exemple, un groupe de maires africains a visité la Chine pour se familiariser avec les modes de gestion urbaine chinois.

IV. Activités à l'échelle régionale

25. Les activités à l'échelle régionale se sont inscrites dans le cadre des conférences ministérielles régionales et de la coopération avec les banques de développement.

A. Conférences ministérielles régionales

26. ONU-Habitat a continué de fournir un appui aux conférences ministérielles régionales sur l'habitat et le développement urbain en Afrique et en Asie et dans le Pacifique. En tant qu'organes constitués de décideurs de haut niveau responsables du pilotage et de la mise en œuvre du programme urbain, ces conférences ministérielles régionales sont un instrument efficace en matière de partenariat pour ONU-Habitat car elles influent sur les politiques, appuient l'application des mesures et permettent de procéder à un suivi et à une évaluation conjoints.

27. ONU-Habitat était représenté à la troisième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'habitat et l'urbanisme qui s'est tenue à Bamako (Mali) du 22 au 24 novembre 2010. La Conférence avait pour thème « la propriété foncière dans le cadre d'une urbanisation durable », et la contribution d'ONU-Habitat a consisté en une déclaration sur les questions soulevées par les politiques foncières dans les villes africaines. Avec l'appui d'ONU-Habitat, les ministres des États participants ont rédigé un plan d'action et une déclaration portant sur les questions foncières, dans le but d'éliminer les taudis dans les villes africaines.

28. ONU-Habitat fournit un appui à la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et l'urbanisme depuis sa création en 2006. En juin 2010, la Conférence a tenu sa troisième session à Solo (Indonésie), au cours de laquelle les ministres de 38 pays ont débattu de la question de la responsabilisation des communautés aux fins de développement urbain durable et adopté la Déclaration et le Plan de mise en œuvre de Solo⁴.

B. Banques régionales de développement

29. La nécessité de développer les investissements dans le secteur de l'eau et de l'assainissement continue de retenir au premier chef l'attention du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement d'ONU-Habitat, et a été en grande partie l'élément moteur de la collaboration d'ONU-Habitat avec les banques régionales de développement pendant la période considérée.

Banque africaine de développement

30. Le partenariat de collaboration en vigueur avec la Banque africaine de développement revêt une importance particulière lorsqu'il s'agit de faire en sorte que les activités pré-investissement et d'investissement a posteriori dans le renforcement des capacités, qui sont financées au titre des programmes du Fonds d'affectation spéciale, soient directement et immédiatement liées à des possibilités d'investissements importants dans les pays participants. À ce jour, les activités d'ONU-Habitat dans le cadre de la collaboration ont représenté une contribution de près de 245 millions de dollars à des projets dans cinq pays au titre du programme « De l'eau pour les villes d'Afrique », au Cameroun, en Éthiopie, au Kenya, au Mali et en République-Unie de Tanzanie.

31. La collaboration entre ONU-Habitat et la Banque africaine de développement pour développer l'Initiative concernant l'eau et l'assainissement dans le bassin du

⁴ http://www.habitat.indonesia.or.id/apmchud/upload/dok/Solo_Declaration%20Implementation%20Plan%2024Jun2010.pdf.

lac Victoria a été l'un des résultats d'un mémorandum d'accord signé entre les deux institutions. Une étude visant à la formulation d'un projet devant être financé par la Banque a été menée à bien. Le projet portera sur une infrastructure d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de gestion des déchets solides, et de formation et de renforcement des capacités pour 15 villes du bassin du lac Victoria, soit trois villes pour chacun des États membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est. La Banque s'est engagée à contribuer à hauteur de 100 millions de dollars au projet.

Banque interaméricaine de développement

32. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a renforcé sa coopération avec la Banque interaméricaine de développement dans les domaines d'activité essentiels que sont l'eau et l'assainissement, le financement et la sécurité urbaine. Au titre d'un mémorandum d'accord qu'elles ont signé, les deux institutions ont harmonisé leurs activités respectives en matière de renforcement des capacités, ainsi que leurs dossiers de prêts pour mettre en œuvre des projets concernant l'alimentation en eau et l'assainissement dans l'État plurinational de Bolivie, au Mexique, au Nicaragua et au Panama.

33. En outre, ONU-Habitat et la Banque ont entrepris des programmes conjoints en Amérique du Centre, qui associent les instruments de prêts incitatifs du mécanisme expérimental de remboursement des capitaux d'amorce d'ONU-Habitat aux dossiers de prêts plus importants de la Banque de façon à favoriser l'accès des foyers à faibles revenus aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement fournis dans le cadre de grands projets d'infrastructure qui dans le passé n'ont pas permis de répondre de manière appropriée aux besoins des populations urbaines.

34. ONU-Habitat et l'Institut de la Banque mondiale ont continué à s'associer à la Banque interaméricaine de développement et à l'Agence allemande de coopération technique pour étudier les expériences récentes ainsi que les meilleures pratiques en ce qui concerne l'assainissement des taudis et la prévention de leur formation dans 15 pays et diffuser les enseignements tirés. Les premiers résultats ont été présentés et examinés au cours d'une réunion internationale d'un groupe d'experts sur l'assainissement des taudis et la prévention de leur formation, tenue le 25 mars 2010 lors de la cinquième session du Forum urbain mondial.

Banque asiatique de développement

35. Après avoir mené à bien des activités conjointes au titre d'un mémorandum d'accord signé entre la Banque asiatique de développement et ONU-Habitat en 2003, les deux institutions poursuivent leur collaboration dans le cadre d'un deuxième mémorandum qui porte sur la période 2007-2012. Cette collaboration a pour objet la mise en place d'un partenariat dans le domaine des infrastructures d'Asie et du Pacifique aux fins d'établissements humains viables, notamment du point de vue de l'alimentation en eau et de l'assainissement. Chacun des partenaires s'engage à fournir 15 millions de dollars sous la forme de subventions aux fins de sensibilisation de la classe politique et du renforcement des capacités, pour des projets pilotes de démonstration et l'élaboration de plans d'investissement pour les villes d'Asie. Le mémorandum est également l'expression de la volonté de la

Banque d'investir 1,5 milliard de dollars dans les services urbains essentiels en mettant l'accent sur l'assainissement.

V. Activités nationales, infranationales et principales activités thématiques

36. Les activités aux niveaux national et infranational, et les activités portant sur les thèmes principaux, accomplies avec le concours d'autres organismes des Nations Unies se sont concentrées sur cinq points essentiels du Programme pour l'habitat : a) l'environnement, les changements climatiques et les villes; b) l'aide humanitaire, notamment la reconstruction après une catastrophe ou après un conflit; c) la terre, le logement et les services de base; d) la réduction de la pauvreté urbaine; et e) la sexospécificité, les femmes et les jeunes. Les activités entreprises dans chacun de ces domaines, et le type de coopération engagée avec les autres organismes des Nations Unies, sont décrits ci-dessous.

A. L'environnement, les changements climatiques et les villes

37. Dans le domaine de l'environnement, des changements climatiques et des villes, ONU-Habitat a coopéré avec certains organismes des Nations Unies, en partie par l'intermédiaire de la Commission du développement durable et du Groupe de la gestion de l'environnement, et directement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR).

Commission du développement durable

38. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a participé à la dix-huitième session de la Commission du développement durable en mai 2010. Sa contribution, notamment lors du débat ministériel, a porté essentiellement sur l'importance des établissements humains pour les stratégies de développement durable et leur mise en œuvre au niveau local, ainsi que sur le rôle primordial des transports et de la gestion des déchets si l'on souhaite relever le défi posé par les changements climatiques au niveau des villes, tout en améliorant l'accès à l'emploi et la qualité de la vie urbaine. ONU-Habitat a également organisé trois manifestations lors de la dix-huitième session de la Commission du développement durable: premièrement, une manifestation parallèle sur l'accès des pauvres à la mobilité respectueuse de l'environnement: prestations pour le logement, création de revenus et environnement; deuxièmement, une manifestation parallèle sur l'action des Nations Unies en faveur de l'éducation au service du développement durable et de modes de consommation et de production viables, sous les auspices de l'Université des Nations Unies, du PNUE, de l'UNESCO et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); et troisièmement, un petit déjeuner pour les partenaires d'ONU-Habitat à l'appui de la dix-huitième session de la Commission du développement durable des Nations Unies, qui a traité les problèmes des transports urbains et de la gestion des déchets.

39. ONU-Habitat a également contribué aux rapports du Secrétaire général sur les orientations possibles en matière de transport et les mesures envisagées pour en accélérer la mise en œuvre et sur l'interdépendance et les questions intersectorielles : les orientations possibles et les mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre, tous deux pour la dix-neuvième session de la Commission du développement durable. Ces contributions ont mis en évidence les corrélations entre les transports, les changements climatiques et le logement, ainsi que le rôle de la planification et de l'aménagement urbains comme cadres permettant de gérer ces imbrications.

Groupe de gestion de l'environnement

40. ONU-Habitat a participé activement aux travaux du Groupe de gestion de l'environnement par l'intermédiaire de ses groupes de gestion des questions concernant des problèmes d'environnement déterminés et les possibilités qu'offre l'environnement, y compris en ce qui concerne l'économie verte, le foncier, la biodiversité et une Organisation des Nations Unies neutre du point de vue climatique. ONU-Habitat a également contribué à la poursuite des débats au sein du Groupe portant sur les garanties environnementales et sociales, la gestion durable et la gouvernance internationale de l'environnement. ONU-Habitat contribue à la publication prochaine du document intitulé « Global drylands: a United Nations system-wide response » (Terres arides de la planète: réponse à l'échelle du système des Nations Unies). Cette publication vise à une réaction rapide à l'échelle du système en faveur des terres arides et à la définition des modalités d'une contribution cohérente à l'échelle du système des Nations Unies qui permettraient de résoudre les problèmes fonciers, et notamment de mettre en œuvre le plan stratégique décennal et le cadre qui feraient avancer l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

41. Pendant la période considérée, la coopération entre le PNUE et ONU-Habitat a pris de l'ampleur. En particulier, le cadre de partenariat pour la période 2008-2013 a été institutionnalisé par l'adoption de plans de mise en œuvre semestriels.

42. L'avenir de centaines de millions de personnes dépendra du rythme auquel les villes prennent des mesures d'atténuation et d'adaptation aux mutations climatiques dans les décennies à venir. Par conséquent, le plan de mise en œuvre pour 2010-2011 est axé sur les villes et les changements climatiques et s'intéresse plus particulièrement aux domaines suivants : les villes et l'évaluation des modifications climatiques; l'adaptation des villes côtières reposant sur la prise en compte des écosystèmes; les bâtiments, les logements et la construction; et les transports urbains écologiquement viables.

43. ONU-Habitat, en collaboration avec le PNUE, le FEM et les gouvernements des pays membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est (Burundi, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Rwanda), a lancé un programme pour favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments en Afrique de l'Est, dont le but est d'incorporer des mesures concernant l'efficacité énergétique dans les politiques du logement et les normes, codes et pratiques en matière de construction dans la région. Ce programme est destiné à aider les gouvernements nationaux et locaux, les secteurs privé et public à adopter des pratiques qui économisent l'énergie, des

mesures de lutte contre le gaspillage et des techniques d'exploitation des énergies renouvelables dans les bâtiments, de façon à tenter de résoudre le problème de la pénurie d'énergie et à atténuer les effets des changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

44. Du 4 au 6 mai 2010, ONU-Habitat a accueilli une conférence à Nairobi sur l'évaluation de l'urbanisme vert en Afrique. En général les participants à la conférence ont épousé le modèle du World Green Building Council (Conseil mondial pour la construction verte) qui permet d'aider, dans un pays, les parties intéressées appartenant au secteur du bâtiment à travailler ensemble de façon à promouvoir des pratiques de construction plus écologiques, et ont appelé à la création d'un réseau régional de nouveaux conseils pour la construction verte en Afrique. D'autre part, le PNUE a présenté les principales conclusions de son initiative sur les bâtiments durables et le climat.

45. ONU-Habitat et le PNUE se sont engagés à mettre en œuvre la stratégie des Nations Unies pour la neutralité climatique et ont poursuivi la coordination de leurs actions dans ce domaine. ONU-Habitat participe à la stratégie du PNUE en faveur de la neutralité climatique, qui a débuté en septembre 2010. La stratégie fixe, entre autres, des objectifs précis en matière de réduction des émissions pour les organismes de l'ONU.

46. Le complexe « Pour une ONU verte » de Gigiri à Nairobi établit le lien avec la démarche en faveur de la neutralité climatique. ONU-Habitat et le PNUE ont emménagé dans un nouveau bâtiment à Gigiri au début de 2011. Le bâtiment est un immeuble de bureaux utilisant l'énergie solaire et autonome sur le plan énergétique. Les deux programmes ont collaboré pour en faire une vitrine de la construction durable aux Nations Unies et dans le monde en général. Ces nouveaux locaux ont été inaugurés par le Secrétaire général le 31 mars 2011.

Fonds pour l'environnement mondial

47. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a pris part à d'importantes initiatives avec le secrétariat du FEM. La cinquième opération de reconstitution du FEM (2011-2013), approuvée par les ministres des finances participants, comprend, au titre de l'appui à l'un de ses cinq domaines thématiques, un projet d'un montant estimé à plus de 300 millions de dollars portant sur des transports et réseaux urbains sûrs. Il est prévu qu'ONU-Habitat pilote la réalisation de ce domaine thématique.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

48. Outre l'événement conjoint de la dix-huitième session de la Commission du développement durable consacré à l'éducation et l'apprentissage aux fins d'une consommation et d'une production viables, cité précédemment, ONU-Habitat a également contribué à une publication intitulée « Tomorrow Today », dans laquelle on examine l'importance croissante du développement humain ainsi que le rôle de l'éducation dans la réalisation de cet objectif.

49. Au cours de la période 2009-2010, ONU-Habitat et le PNUE ont présidé conjointement le Comité interorganisations des Nations Unies chargé de la Décennie pour l'éducation au service du développement durable et ont travaillé ensemble sur le programme d'éducation au service du développement durable en Afrique, axé sur la mise en place d'une maîtrise de développement durable pour l'Afrique et piloté

par les Universités de Kenyatta et de Nairobi, avec le soutien de l'Université des Nations Unies.

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

50. En septembre 2010, l'UNITAR et l'Université Yale ont organisé, en association avec un certain nombre d'organismes, dont ONU-Habitat, la deuxième Conférence UNITAR/Yale sur la gouvernance environnementale et la démocratie. Environ 160 universitaires, spécialistes de la gouvernance et représentants de la société civile, provenant de plus de 20 pays développés et en développement, ont examiné à cette occasion les moyens qui permettraient de développer les recherches utiles aux politiques sur la gouvernance efficace grâce auxquelles on pourrait traiter la question des changements climatiques et favoriser l'avènement d'une économie verte.

51. Le PNUD, le PNUE, le Fonds d'équipement des Nations Unies, l'UNITAR et ONU-Habitat ont continué de travailler de concert sur un programme quinquennal collectif portant sur une approche territoriale du changement climatique, qui a commencé en octobre 2008. L'objectif général de l'initiative est « d'améliorer l'adaptabilité aux incidences des changements climatiques et de réduire l'empreinte carbone dans les territoires infranationaux des pays en développement et des pays en transition sur le plan économique ». À ce jour, un programme de formation sur le changement climatique élaboré en 2009 et 2010 a été utilisé pour former près de 140 représentants d'autorités infranationales lors d'ateliers en Albanie, au Mexique, en Ouganda et en Thaïlande. ONU-Habitat a également apporté son concours au développement et à la mise en place de modules de formation destinés à un programme de formation pilote coordonné par le PNUE avec la collaboration de l'Association des gouvernements locaux d'Afrique de l'Est, qui comprend le Burundi, le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda.

B. Aide humanitaire

52. Pendant la période considérée, les activités d'ONU-Habitat dans le domaine de l'aide humanitaire, centrées sur la reconstruction à la suite d'une catastrophe ou d'un conflit, ont été exécutées dans le cadre du Comité exécutif pour les affaires humanitaires, du Comité permanent interorganisations, et en coopération directe avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial.

Comité exécutif pour les affaires humanitaires et Comité permanent interorganisations

53. ONU-Habitat a continué de collaborer avec le **Comité exécutif pour les affaires humanitaires**. Au sein du **système de coordination mondial du Comité permanent interorganisations**, ONU-Habitat préside le Sous-groupe de travail du Groupe de travail sur la protection au niveau mondial chargé du logement, du foncier et de la propriété et inscrit dans une optique urbaine les programmes de secours, de redressement et de reconstruction grâce aux groupes s'intéressant aux logements, au redressement rapide et à la protection.

54. Durant la période considérée, ONU-Habitat a donné des avis et assuré un appui technique et une formation aux coordonnateurs et équipes de pays s'occupant des affaires humanitaires d'Haïti, du Kirghizistan et du Pakistan. En outre, ONU-Habitat a continué à participer aux systèmes chargés de coordonner les activités en matière de logement et de redressement rapide dans le cadre des équipes de pays s'occupant d'affaires humanitaires au titre de la totalité de ses projets opérationnels. D'autre part, ONU-Habitat a fourni un appui technique à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant rouge au titre de leur rôle de coordonnateurs des interventions d'urgence en matière d'hébergement au cours d'opérations à l'issue de catastrophes. Une série d'accords concernant des pays déterminés ont été signés, qui visent à permettre la planification de l'hébergement de longue durée en cas de situations d'urgence et la transition sans heurt du stade des crises à celui du redressement et de la reconstruction.

Stratégie internationale de prévention des catastrophes

55. Le Bureau d'ONU-Habitat a collaboré étroitement avec le Bureau régional de la **Stratégie internationale de prévention des catastrophes** pour favoriser la prise en compte de questions telles que les risques urbains et des constructions et des établissements humains plus sûrs, au titre du Partenariat asiatique pour la prévention des catastrophes, qui est un mécanisme régional assurant la participation des parties prenantes régionales compétentes à la mise en œuvre de la stratégie de prévention des catastrophes telle que définie dans le Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes. Pour la Journée internationale de prévention des catastrophes le 13 octobre 2010, ONU-Habitat a contribué au lancement de campagnes nationales s'inscrivant dans le cadre de la « Campagne mondiale pour la prévention des risques: rendre les villes résilientes », au Myanmar, en Thaïlande et dans les pays du Pacifique.

56. Plusieurs manifestations conjointes relevant de la campagne « Rendre les villes résilientes » et de la Campagne mondiale pour une urbanisation durable ont été organisées par le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et ONU-Habitat au cours de la période considérée, y compris lors de l'Exposition universelle de Shanghai de 2010.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

57. Au cours de la période considérée, la FAO et ONU-Habitat ont collaboré avec le Réseau mondial d'outils fonciers à l'élaboration de trois directives qui visent à développer les moyens internationaux permettant de traiter les questions foncières à l'issue de catastrophes naturelles et dans des situations faisant suite à des conflits.

Programme alimentaire mondial

58. Au cours de la période considérée, dans le cadre de l'équipe spéciale du Comité permanent interorganisations sur la solution des problèmes humanitaires des zones urbaines, ONU-Habitat a conclu un partenariat avec le PAM qui a pour objet l'évaluation des outils, des méthodes et des expériences concernant les interventions humanitaires en milieu urbain, et a collaboré à l'évaluation des points forts et des imperfections des principaux outils. ONU-Habitat a également contribué à l'examen, par le PAM, des outils permettant de cibler les besoins et des pratiques en matière d'aide alimentaire en cas de situation d'urgence en milieu urbain.

C. Terres, logements et services de base

59. Les principaux partenaires qui ont pris part à l'exécution des travaux d'ONU-Habitat relatifs aux terres, aux logements et aux services de base sont le Groupe de la Banque mondiale, l'UNICEF, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR). ONU-Habitat a également participé aux activités d'ONU-Energie et d'ONU-Eau.

Groupe de la Banque mondiale

60. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat et le Groupe de la Banque mondiale ont coopéré dans les domaines de la gestion des terres, des ressources en eau et de l'assainissement, de l'efficacité énergétique et de l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que dans le domaine du financement du logement.

61. ONU-Habitat a signé un mémorandum d'accord avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement qui intervient par l'entremise de l'Institut de la Banque mondiale aux fins de la réalisation de projets conjoints de développement des capacités dans le secteur urbain. La première initiative entreprise au titre de cet accord consiste en un programme de travail conjoint portant sur les méthodes efficaces d'assainissement des taudis à l'échelon national et la prévention de leur reconstitution.

62. La Banque mondiale et ONU-Habitat ont procédé à une programmation conjointe d'activités concernant l'administration du territoire et la réforme des politiques foncières au Bénin, en Éthiopie, en Inde, au Mexique et au Rwanda, outre le Kenya où ONU-Habitat préside le groupe de donateurs s'intéressant au domaine foncier. ONU-Habitat est membre du Groupe consultatif de la Banque s'intéressant au cadre d'évaluation de la gouvernance foncière, tandis que la Banque est un membre fondateur du Réseau mondial d'outils fonciers d'ONU-Habitat.

63. ONU-Habitat a collaboré avec les responsables du secteur du réseau du développement écologiquement viable de la Banque aux fins d'activités de pré-investissement dans le domaine du renforcement des capacités en matière de gestion de la demande d'eau dans le but d'accélérer les investissements de la Banque dans les services d'alimentation en eau et d'assainissement dans des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine sélectionnés. Les deux institutions ont coordonné ensemble les activités du Forum mondial de l'eau, accueilli par le Gouvernement d'Afrique du Sud en mars 2011.

64. La Société financière internationale du Groupe de la Banque mondiale et ONU-Habitat ont financé conjointement l'élaboration d'un programme de logements abordables d'un montant de 500 millions de dollars dans les territoires palestiniens occupés. ONU-Habitat a accordé un prêt de 1 million de dollars pour aider à la création d'un deuxième guichet pour les prêts aux logements abordables. Cet investissement incitatif était nécessaire pour débloquer des fonds prioritaires de la United States Overseas Private Investment Corporation, de la Société financière internationale, du Fonds d'investissement palestinien et de deux banques locales des territoires palestiniens occupés (Cairo Amman Bank et Bank of Palestine). Le programme devrait permettre d'employer plus de 100 000 ouvriers du bâtiment et de construire plus de 30 000 logements sociaux sur la rive occidentale du Jourdain au cours de la durée du programme.

65. La Banque mondiale et ONU-Habitat ont toutes deux appuyé les initiatives de l'Observatoire urbain mondial en matière de suivi des tendances de l'urbanisation et de la formation des taudis. Les travaux visant à définir un programme conjoint de recherche sur les inégalités urbaines, qui avaient débuté lors d'une concertation de haut niveau organisée conjointement par ONU-Habitat et la Banque, se sont poursuivis durant la période considérée. En outre, ONU-Habitat a aidé la Banque à mettre au point sa nouvelle stratégie urbaine.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

66. ONU-Habitat et l'UNICEF ont collaboré à des mécanismes visant à renforcer la coopération aux niveaux national et mondial dans le domaine de l'alimentation en eau, de l'assainissement et de la mise en place d'une infrastructure dans les situations d'urgence. Cette collaboration fonctionne déjà à Madagascar et on étudie la possibilité d'y recourir au Zimbabwe.

67. Au Népal, un projet relatif à l'élimination de l'arsenic, mis en œuvre conjointement par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UNICEF et ONU-Habitat a été achevé. En septembre 2010, l'UNICEF et ONU-Habitat ont obtenu l'appui du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires de l'ONU au titre d'activités visant à combattre une épidémie de diarrhée dans plusieurs régions du Népal.

68. Par ailleurs, ONU-Habitat a continué de travailler dans d'autres domaines connexes, dont la promotion de l'initiative « Villes amies des enfants » et le programme de développement et de participation des adolescents. De plus, considérant que la question de la violence armée ne peut être traitée que par des initiatives collectives, ONU-Habitat a poursuivi sa collaboration avec l'UNICEF, le PNUD, l'OMS et le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU dans le cadre d'un programme mondial visant à prévenir la violence armée.

Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique

69. ONU-Habitat et la CESAP se sont attelés conjointement à la question du financement des logements sociaux. Ils ont organisé des ateliers sur cette question en Asie et dans le Pacifique et ont facilité la mise en place d'un réseau de financement des logements sociaux en Asie et dans le Pacifique. Ils ont aussi conçu ensemble un programme régional sur la sécurité des citoyens pauvres.

70. En octobre 2010, le Bureau d'ONU-Habitat de Bangkok a été installé dans les locaux de la Section du développement urbain durable de la Division de la CESAP chargée de l'environnement et du développement en vue de rendre la collaboration entre les deux organismes plus efficace. ONU-Habitat et la CESAP mettent en œuvre conjointement divers projets régionaux, y compris le Programme pour des villes plus sûres et l'initiative « Villes et changement climatique », tous deux financés par le compte pour le développement. Ils ont également fait en sorte que le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement soit assuré au niveau local et que des rapports sur l'état des villes en Asie soient publiés conjointement.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

71. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a poursuivi sa collaboration avec divers partenaires dans le cadre du Programme sur le droit au logement, qui est une initiative entreprise conjointement par ONU-Habitat et le HCDH. Grâce à un financement d'ONU-Habitat, le Centre pour le droit au logement et contre les expulsions a continué à produire la revue *Housing and Economic, Social and Cultural Rights Law Quarterly*, qui est un moyen de sensibilisation.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

72. La portée du mémorandum d'accord entre ONU-Habitat et le HCR a été étendue pour y inclure l'appui que peut fournir ONU-Habitat dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures destinées aux réfugiés urbains et aux camps de réfugiés de grande dimension. La collaboration dans ce domaine a débuté et sera étendue à l'Égypte et à l'Éthiopie. Elle se poursuit avec le HCR dans les domaines du logement, du foncier et de la protection des droits de propriété en République démocratique du Congo, en Géorgie et au Soudan.

ONU-Energie

73. L'énergie, en tant que service urbain élémentaire et vital, constitue désormais l'une des priorités d'ONU-Habitat. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat, qui préside actuellement le volet Afrique du mécanisme, a pris part à toutes les réunions le concernant et a apporté une importante contribution à l'organisation de la première semaine panafricaine de l'énergie qui a eu lieu à Maputo du 1er au 4 novembre 2010. ONU-Habitat a représenté le volet Afrique du Programme ONU-Energie dans un certain nombre d'instances et de conférences au cours de la période considérée, y compris lors de la réunion d'Arusha (République-Unie de Tanzanie) qui a fait suite à la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique; à l'occasion du projet *Global Energy Efficiency 21* (organisé par les commissions économiques des Nations Unies pour l'Europe et l'Afrique); du Colloque sur l'utilisation des énergies propres en vue d'une meilleure gestion des mégalo-poles d'Afrique, organisé par la Commission de l'Union africaine lors de l'Exposition universelle de Shanghai de 2010; et de la Conférence ministérielle des ministres africains de l'énergie tenue à Maputo. ONU-Habitat a également contribué à la conception et à la mise au point du site Internet et du réseau d'informations sur le Programme ONU-Energie.

ONU-Eau

74. En tant que membre du mécanisme ONU-Eau, ONU-Habitat a participé à la foire internationale consacrée à la gestion de l'eau, des effluents, des déchets et des matières premières qui a eu lieu à Munich (Allemagne) en septembre 2010. Cela a contribué à susciter l'intérêt du secteur privé s'intéressant à l'eau et de l'industrie s'occupant des effluents et à les amener à œuvrer aux côtés des organismes des Nations Unies.

D. Réduction de la pauvreté urbaine

75. Pour mener à bien ses activités en matière de réduction de la pauvreté urbaine, ONU-Habitat a coopéré avec deux partenaires principaux, le Programme des

Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Programme des Nations Unies pour le développement

76. Le PNUD a continué d'accueillir environ 40 directeurs du Programme pour l'habitat au niveau des pays, et les activités communes se sont poursuivies dans un certain nombre de pays. ONU-Habitat est chargé de l'élément du programme Partenariats urbains pour la réduction de la pauvreté au Bangladesh qui a trait à l'amélioration des établissements humains, qui est mis en œuvre dans 30 villes grandes et moyennes et qui est doté d'un budget de 55 millions de dollars.

77. ONU-Habitat a également bénéficié d'un appui financier du PNUD pour plusieurs activités. Celles-ci concernent des projets entrepris au Népal, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en République de Corée; le premier volet de l'aide au logement intégré pour les foyers sans titres fonciers touchés par les inondations de Koshi (Népal); le renforcement des capacités pour favoriser la gestion des déchets solides à Aceh (Indonésie). ONU-Habitat participe également au programme conjoint de lutte contre le changement climatique aux Philippines, que finance le Gouvernement espagnol par l'intermédiaire du PNUD.

Organisation internationale du Travail

78. ONU-Habitat a continué de contribuer au plan d'action à l'échelle du système concernant la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017), qui a pour thème « le plein emploi et un emploi décent pour tous » – initiative coprésidée par l'OIT et le Département des affaires économiques et sociales. ONU-Habitat a participé et contribué aux débats sur la collaboration interorganisations et la cohérence dans la mise en œuvre du plan d'action, y compris lors d'une réunion technique interorganisations sur la création d'emplois et les emplois décents au titre d'activités visant à assurer un redressement et un développement durable, qui a eu lieu en décembre 2010 à Turin (Italie).

79. ONU-Habitat et l'OIT ont collaboré avec la municipalité de Kisumu (Kenya) en vue de favoriser les pratiques de gestion viable de l'environnement au moyen de l'approche dite « parité du pouvoir d'achat » qui met l'accent sur la gestion des déchets et la réduction de la pauvreté. L'initiative s'inscrit dans le cadre du programme relatif aux stratégies d'urbanisation du lac Victoria que finance l'Agence suédoise pour le développement international.

80. En Haïti, un projet conjoint OIT, PNUD et ONU-Habitat a été conçu, qui a pour objet le recyclage des débris résultant du tremblement de terre dévastateur qui a eu lieu en 2010. Le projet favorisera les micro-entreprises et les petites entreprises des zones urbaines et périurbaines de Jacmel et de Leogane et se traduira par la création de 3 250 emplois.

81. Au titre de l'initiative conjointe des Nations Unies qui vise à répondre à la crise, ONU-Habitat a participé activement avec l'OIT à des programmes clefs concernant les seuils de protection sociale et l'éradication de la pauvreté. ONU-Habitat a contribué à l'élaboration d'un manuel interorganisations sur les seuils de protection sociale, qu'il est prévu d'utiliser pour coordonner les activités des organismes des Nations Unies au niveau national. La contribution d'ONU-Habitat a porté sur la promotion des logements sociaux et des services urbains dans le cadre

de l'application des directives sur l'accès de tous aux services urbains essentiels approuvées en 2009 par le Conseil d'administration.

E. La sexospécificité, les femmes et les jeunes

82. Dans les domaines de la sexospécificité, des femmes et de la jeunesse, ONU-Habitat a participé activement au Réseau interorganisations sur les femmes et la parité entre les sexes et a coopéré avec le Fonds des Nations Unies pour la promotion de la femme (UNIFEM), le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Réseau interorganisations sur les femmes et la parité entre les sexes

83. En tant que membre actif du Réseau interorganisations sur les femmes et la parité entre les sexes, ONU-Habitat participe aux activités de diverses équipes spéciales, dont une qui s'intéresse à la question des violences à l'encontre des femmes et qui promeut une réponse à l'échelle du système à la campagne du Secrétaire général visant à mettre fin à la violence contre les femmes. ONU-Habitat œuvre également dans le cadre de l'équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement à une meilleure prise en compte de la sexospécificité au niveau national et collabore avec l'équipe spéciale s'occupant des femmes et des ressources en eau.

Fonds des Nations Unies pour la promotion de la femme

84. ONU-Habitat et l'UNIFEM ont signé un mémorandum d'accord en juin 2009 au titre du programme mondial sur la sécurité des femmes et des jeunes filles en ville. Pour donner suite au mémorandum, ONU-Habitat et l'UNIFEM, en collaboration avec l'organisation Women in Cities International, Jagori, la Commission Huairou et divers autres partenaires locaux et internationaux, ont organisé la troisième Conférence internationale sur la sécurité des femmes, qui s'est tenue à New Delhi du 22 au 25 novembre 2010.

85. ONU-Habitat a collaboré avec le Forum Universitas du Bureau des services d'appui aux projets de l'Organisation des Nations Unies, l'UNIFEM, la Commission Huairou et le centre de recherche pour le développement international, à la mise au point d'une documentation pratique sur les femmes, la décentralisation et le développement local, destinée aux instances chargées d'élaborer des principes d'action et appelée à être utilisée comme matériel pédagogique dans le cadre de l'enseignement universitaire et du perfectionnement professionnel.

86. Au titre du programme conjoint des Nations Unies pour le Kenya concernant l'égalité des sexes et la promotion des femmes et dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », ONU-Habitat, l'UNIFEM et le PNUD, ainsi que les ministères kényans s'occupant des administrations locales, de la sexospécificité, des enfants, du développement social, de la planification et des services publics, ont organisé un premier stage de formation d'animateurs aux questions concernant les femmes et la gouvernance locale avec l'Institut public de formation de Matuga, près de Mombasa, et l'Association des administrations locales du Kenya.

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies

87. ONU-Habitat continue de coopérer avec le Programme des Nations Unies pour la jeunesse de la Division des politiques sociales et du développement du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. ONU-Habitat contribue régulièrement au bulletin électronique « *UN Youth Flash* » (Flash d'infos sur la jeunesse). Les activités de sensibilisation et d'information du Fonds pour la jeunesse urbaine d'ONU-Habitat ont été menées à bien en coopération avec le Département; ONU-Habitat a également pris part à la Journée internationale de la jeunesse le 12 août 2010.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

88. Le bureau d'ONU-Habitat de Bangkok et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) pour l'Asie du Sud ont étudié les mécanismes qui permettraient de conclure un partenariat stratégique aux fins de prévention du crime et d'aide aux jeunes citoyens menacés des villes d'Asie et du Pacifique. En République démocratique populaire lao, un projet conjoint est conçu aux fins de financement.

89. ONU-Habitat a présenté une proposition à la Direction générale du développement et de la coopération EuropeAid de la Commission européenne qui a été incorporée à une proposition de l'ONUDD en 2010. L'ONUDD et l'UNITAR, ainsi que le Conseil de la police nationale suédoise, l'Institut de sécurité publique de Catalogne et les forces de police de Montréal et du Nigéria se sont accordés sur un plan de travail annuel conjoint qui définit le cadre de l'intervention de la police aux fins de sécurité publique en milieu urbain.

VI. Rapports phares

90. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a publié son *Rapport mondial sur les établissements humains de 2011*, deux rapports dans sa série sur l'état des villes dans les régions, et un rapport national sur l'état des villes.

A. Apport mondial sur les établissements humains de 2011

91. Les effets de l'urbanisation et du changement climatique convergent dangereusement, ce qui compromet la stabilité environnementale, économique et sociale du monde. Le rapport d'ONU-Habitat sur les établissements humains de 2011 (*Global Report on Human Settlements 2011*) intitulé *Cities and Climate Change*, publié en avril 2011, vise à mieux faire connaître aux gouvernements et à ceux qui s'intéressent au développement urbain et aux changements climatiques la contribution des villes aux bouleversements climatiques, l'incidence de ces bouleversements sur les villes, et la manière dont les villes s'adaptent à ces changements et en atténuent les effets. Qui plus est, le rapport présente des mesures d'atténuation et d'adaptation prometteuses qui favorisent des modes de développement plus viables écologiquement et permettant de résister aux crises. Près de 80 éminents experts issus d'environ 70 institutions ont participé à l'élaboration du rapport – la plupart de ces institutions étant des établissements d'enseignement supérieur ou des instituts de recherche, quelques-unes étant des

administrations locales ou des institutions non gouvernementales qui possèdent une expérience dans le domaine.

92. Dans le rapport il est dit que l'action au niveau local est indispensable à la concrétisation des engagements pris en matière de changement climatique au niveau national et convenus lors de négociations internationales. Toutefois, la plupart des mécanismes internationaux de la Convention-cadre sur les changements climatiques sont destinés essentiellement aux gouvernements nationaux et n'indiquent pas de processus clair qui permettrait aux collectivités locales, aux parties prenantes et aux acteurs intéressés de participer.

93. Après une présentation du bilan des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, le rapport propose des perspectives et désigne trois domaines importants dans lesquels la communauté internationale peut s'impliquer et apporter des réponses plus efficaces en ce qui concerne les mesures d'atténuation et d'adaptation à l'évolution climatique en milieu urbain:

a) Il faut octroyer des ressources financières aux acteurs locaux – par exemple pour que les villes vulnérables s'adaptent aux mutations climatiques, pour que les investissements se portent sur des options énergétiques de substitution, et que les collectivités locales et les organisations locales du secteur privé nouent des partenariats en rapport avec l'atténuation des effets du changement climatique;

b) Il conviendrait que les contraintes bureaucratiques concernant l'accès des organismes locaux à l'appui international soient assouplies et que la communauté internationale aide à établir des circuits de communication et de responsabilisation directs entre acteurs locaux et donateurs internationaux;

c) Il serait bon que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les Nations Unies et d'autres organisations internationales facilitent l'accès à l'information sur les changements climatiques et sur les solutions possibles pour en atténuer les effets et s'y adapter, notamment l'information disponible sur les effets qui ont été observés et les futures conséquences climatiques pour les centres urbains, sur les alternatives pour les villes dans ce domaine, et sur les coûts, les avantages, les potentialités et les limites de ces options.

B. L'état des villes africaines, 2010

94. Pendant la période considérée, ONU-Habitat a publié le rapport intitulé *The State of African Cities Report 2010: Governance, Inequality and Urban Land Markets* (L'état des villes africaines, 2010: Gouvernance, inégalités et marchés fonciers). Ce deuxième rapport régional sur l'Afrique a été publié à Bamako (Mali) en novembre 2010. Le rapport alerte sur les prévisions relatives à la population urbaine du continent: multiplication par trois dans les 40 prochaines années, avec la plus forte croissance dans les bidonvilles. Il est prévu que la population des villes d'Afrique atteigne un milliard en 2040 et 1,23 milliard en 2050, date à laquelle 60 % de tous les Africains vivront dans les villes.

95. Pour faire face à ce défi démographique redoutable, le rapport préconise une perspective centrée sur les personnes, qui insiste sur la nécessité d'instituer une planification et des règles appropriées et réalistes correspondant aux moyens des citoyens pauvres et leur offrant la possibilité d'avoir des moyens de subsistance durables, plutôt que de les restreindre.

96. Le rapport indique que dans les 10 dernières années, l'Afrique du Nord a réduit de façon spectaculaire le nombre d'habitants de taudis dans les villes. Cependant, en Afrique subsaharienne, l'assainissement des taudis n'a pas réussi à progresser au même rythme que l'urbanisation galopante, et le rapport prévient que faute de mesures d'urgence, un triplement des populations urbaines pourrait entraîner une catastrophe.

97. Dans ce rapport, il est également noté que la plupart des pays d'Afrique subsaharienne ne réaliseront probablement pas les objectifs du Millénaire pour le développement. Pas moins de 70 % de la croissance démographique de l'Afrique se produira dans les petites villes et dans les villes de moins d'un million d'habitants, qui auront de plus en plus besoin d'investissements publics pour répondre à cette croissance.

98. Le rapport comporte une analyse approfondie des mécanismes fonciers dans les cinq sous-régions principales de l'Afrique et propose l'intégration des régimes et marchés fonciers informels dans les systèmes formels.

C. Rapports sur les villes asiatiques

99. ONU-Habitat a présenté deux nouvelles publications sur l'Asie lors du déroulement de la Journée mondiale de l'habitat à Shanghai en octobre 2010, à savoir *The State of Chinese Cities 2010/2011* (L'état des villes chinoises, 2010/2011) et *The State of Asian Cities 2010/2011* (L'état des villes asiatiques, 2010/2011).

100. Le rapport chinois, publié avec le concours d'experts chinois, indique qu'à la fin de 2009, en Chine, 621,86 millions de personnes vivaient dans 654 villes. Compte tenu de la progression constante de l'urbanisation, la situation et le rôle de l'économie urbaine prennent de l'importance dans le développement économique de la nation. L'urbanisation représente déjà une force considérable dans l'industrialisation de la Chine, ce qui stimule la création d'emplois, l'expansion de la demande intérieure et les progrès sociaux. À la fin de 2009, le nombre total de personnes occupant un emploi en Chine était de 779,95 millions, parmi lesquels 311,20 millions travaillaient dans des villes.

101. Le rapport sur l'état des villes asiatiques en 2010/2011 signale que si l'Asie occupe le devant de la scène dans l'économie mondiale, cela est dû à l'inlassable dynamisme de ses villes. Ceci étant, le rapport met également en garde les villes asiatiques pour qu'elles se préparent aux modifications climatiques et adaptent les infrastructures de base et l'éducation à la croissance démographique actuelle et future afin de préserver leurs performances dans les décennies à venir. S'il est vrai que la population de la région ne deviendra pas majoritairement urbaine avant 2026, les villes asiatiques illustrent déjà parfaitement l'intégration réussie de la région dans l'économie mondiale au cours des 20 dernières années.

102. Ce premier rapport sur l'état des villes asiatiques a été le fruit de la collaboration entre ONU-Habitat, la CESAP, le PNUE et la section régionale Asie-Pacifique de l'organisation « Cités et Gouvernements Locaux Unis ».

VII. Recommandations

103. Un certain nombre d'éléments nouveaux sont apparus depuis Habitat II: la prédominance croissante, sur le plan démographique et économique, des villes; l'émergence de mégalofoles et de régions méga-urbaines; l'émergence de nouveaux enjeux et phénomènes mondiaux, notamment les changements climatiques, l'insécurité et la criminalité urbaines, ainsi qu'un accroissement de la pauvreté et de l'inégalité au sein des villes; l'évolution des rôles des secteurs public, privé et non gouvernemental dans le domaine du développement urbain; et la fréquence et l'intensité nettement plus importantes des catastrophes naturelles ou causées par l'homme et leur impact sur les villes. Eu égard à ces évolutions, il est recommandé qu'une décision soit prise sans tarder quant à la convocation, en 2016, d'une troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), de sorte que des délais suffisants soient prévus pour la préparation de la conférence.

104. Bien que l'objectif du Millénaire relatif aux taudis ait été atteint rapidement, il subsiste des difficultés gigantesques, puisque 828 millions de personnes dans le monde vivent encore dans des quartiers de taudis. Il est donc recommandé que tous les gouvernements et organismes des Nations Unies apportent un ferme soutien à la résolution adoptée par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat sur les stratégies et cadres mondiaux et nationaux pour améliorer les conditions de vie des habitants de taudis au-delà de la cible énoncée dans les objectifs du Millénaire pour le développement.

105. Avec plus de 50 % de la population mondiale vivant actuellement dans des centres urbains, et vu la contribution des villes au réchauffement planétaire et les répercussions considérables des changements climatiques sur les villes, il ne fait aucun doute que le développement durable dépendra de plus en plus des politiques adoptées et des mesures prises au niveau des villes. Il est donc recommandé que les gouvernements fassent figurer le développement urbain durable et le rôle des villes et des autorités locales dans leur contribution aux préparatifs et aux délibérations de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

106. Enfin, en accord avec le paragraphe 9 de la résolution 65/165 de l'Assemblée générale, il est recommandé que le Conseil économique et social fasse de l'urbanisation viable, de l'atténuation de la pauvreté urbaine et de l'assainissement des taudis un thème commun à l'élaboration et au suivi des textes issus des grandes conférences internationales et réunions au sommet concernées, dont la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012.